

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TARDES**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 09

Présents : 09

L'an **deux mille vingt trois**, le vingt quatre février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire**, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis DERBOULE, Maire.

Date de convocation : 16 février 2022

ETAIENT PRESENTS : Régis DERBOULE, Marielle DURON, Annette VINCENDON, Raymond ANDANSON, Evelyne MACHADO, Henri TOURAND. Michael MAGNAT Dominique PARROT Fabrice AUCOUTURIER

ABSENTS EXCUSES : Néant.

Mes Annie DESCHAMPS et Bernadette DURON démissionnaires

Marielle DURON a été nommée secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance.

1/ OBJET : NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

INCENDIE :

Mr le Maire indique qu'il y a lieu de nommer un correspondant incendie et secours,

Il sera l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de désigner Mr Fabrice AUCOUTURIER qui déclare accepter.

Donne tous pouvoirs à Mr Le Maire

OBJET 2 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE LEO LAGRANGE D'EVAUX LES BAINS

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de l'école Léo Lagrange d'EVAUX LES BAINS.

Les enfants feront un voyage scolaire en Dordogne, et l'école demande une subvention aux Communes afin d'aider à financer le voyage.

Il est de coutume de donner 30€/enfants pour les enfants de notre commune.

Des enfants y sont scolarisés.

Mr le Maire propose donc 60€

Il y a lieu de se prononcer

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de donner la somme de 60€ à l'école Léo Lagrange pur aider à financer leur voyage scolaire en Dordogne

Donne tous pouvoirs à Mr le Maire

Objet 3 : AUTORISATION D'ADHESION DU SIAEP LA ROZEILLE AU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION ET D'INTERCONNEXION D'EAU POTABLE

Mr le Maire donne lecture du courrier et de la délibération n°2022-35 du SIAEP LA ROZEILLE acceptant la création d'un syndicat supra de production et d'interconnexion d'eau potable.

Pour rappel, six unités de gestion d'eau potable, les SIAEP de la région de Boussac, de La Rozeille, de la Vallée des Deux Creuse, d'Ahun, du Bassin de Gouzon, et de la Communauté d'Agglomération de Guéret sont à l'initiative de cette création.

Le Maire demande de se prononcer pour autoriser l'adhésion du SIAEP de la Rozeille au Syndicat Mixte de production et d'interconnexion d'eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Emet un avis favorable pour l'adhésion du SIAEP La Rozeille au Syndicat Mixte de production et d'interconnexion d'eau potable

Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces utiles à cette délibération

OBJET 4 : POINT DES DOSSIERS EN COURS

*** Travaux en cours :**

Accessibilité de la cour : Colas avait dit qu'ils viendraient prochainement. Certainement 1^{er} semestre.

Travaux des routes : Mr le Maire rappelle notre gros programme de routes. Les DETR n'ont toujours pas été attribuées. Ce qui fait que pour démarcher les banques c'est compliqué, l'année dernière aucune banque n'avait accepté de se positionner si on ne présentait pas l'attribution de subvention.

Mazeirat : Un devis de maçonnerie est demandé depuis l'année dernière mais il tarde à venir. La toiture est chiffrée à hauteur de 29369€HT. Celui de maçonnerie devrait sans surprise être équivalent.

Mr le Maire indique aussi qu'il a été obligé de se déplacer en gendarmerie afin de déposer plainte. En effet, il y a eu une intervention sur la grange. Il faut savoir que cette intervention est le fruit d'une initiative arbitraire et toute personnelle. En aucun cas, elle n'a recueilli ni l'accord de Mr le Maire, ni l'accord des services de l'État et encore moins celui des Beaux Arts.

Un courrier est parti en sous préfecture pour signaler tous ces dysfonctionnements.

OBJET 5 : BULLETIN MUNICIPAL

Mr le Maire présente le projet de bulletin municipal.

Quelques modifications sont apportées et il est ensuite validé.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

* Jean Claude POUCHOL : Il a de graves ennuis de santé. Mr le Maire indique suivre son dossier autant que possible.

* Prévoir la commande de chaises supplémentaires pour la salle des fêtes ainsi que des grilles pour l'armoire réfrigérée.

* Il y aura lieu de prévoir des fossés. Voir avec Breuil